

L'abbé Savarin confirme son attachement au Pape

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 22 juin 2012

Le blogue *Perepiscopus* et, plus largement, le portail Riposte catholique, est lu par le milieu clérico-épiscopal et par la presse catholique. [Le 11 juin](#), j'avais consacré un article à de récentes déclarations d'un prêtre du diocèse de **Mgr Descubes**. L'abbé Savarin, curé de Forges les eaux, a lu ses propos au sujet de l'obéissance au pape étalées au grand jour et il en a conçu un certain remord. Le 15 juin, il a écrit :

"Je ne suis pas infallible... Mon édito du 3 juin dernier a suscité de nombreuses réactions qui m'ont révélé avec surprise à quel point les feuilles d'annonces paroissiales suscitaient une lecture intéressée jusque dans les lieux les plus excentrés de l'hexagone ; j'avoue que je ne m'attendais pas à une telle diffusion ! Toutefois, ma surprise ne s'est pas arrêtée là : les réponses apportées s'apparentaient à un feu croisé sur une assiette de ball-trap... Il est vrai que mes propos ont sans doute été excessifs et maladroits, aussi me dois-je de les repréciser, en particulier autour du mot « chef ». Car l'Eglise n'a qu'un seul chef, le Christ, ce que mon papier aurait dû préciser en premier lieu. Ensuite, il voulait faire droit à l'article 886 du Catéchisme de l'Eglise Catholique, lequel stipule : « " Les évêques sont, chacun pour sa part, principe et fondement de l'unité dans leurs Églises particulières " (LG 23). Comme tels ils " exercent leur autorité pastorale sur la portion du Peuple de Dieu qui leur a été confiée " (LG 23), assistés des prêtres et des diacres. Mais, comme membres du collège épiscopal chacun d'entre eux a part à la sollicitude pour toutes les Églises, qu'ils exercent d'abord " en gouvernant bien leur propre Église comme une portion de l'Église universelle ", contribuant ainsi " au bien de tout le Corps mystique qui est aussi le Corps des Églises " (LG 23). Cette sollicitude s'étendra particulièrement aux pauvres (cf. Ga 2, 10), aux persécutés pour la foi, ainsi qu'aux missionnaires qui œuvrent sur toute la terre. » Sans doute l'a-t-il fait de manière

excessive.

En effet, je reconnais que j'aurais dû préciser plus avant le rôle du pape vis-à-vis des évêques, tel qu'il est défini dans le même catéchisme (882) : « Le Pape, évêque de Rome et successeur de S. Pierre, " est principe perpétuel et visible et fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles " (LG 23). " En effet, le Pontife romain a sur l'Église, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Église, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours librement exercer " (LG 22 ; cf. CD 2 ; 9). », ce qui est précisé à l'article suivant : « Le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain, comme à son chef ". Comme tel, ce collège est " lui aussi le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain " (LG 22 ; cf. CIC, can. 336). »

Ce lien entre le pape et les évêques re-précisé et confessé, je remercie tous ceux qui m'ont adressé un courriel ou un coup de téléphone, parfois sec, mais presque toujours courtois ; je rassure définitivement aussi mes détracteurs : mon bréviaire contient deux prières du pape que je médite chaque jour : catholique je suis, catholique je resterai. Certains échanges ont même abouti à un dialogue authentique. J'avoue que je préfère cela à d'autres méthodes qui ont été aussi utilisées et dont la France reste malheureusement spécialiste : mieux vaut chercher d'abord à dialoguer avec quelqu'un, quitte à lui faire re-préciser ses propos avant de l'exposer aux feux croisés précédemment cités (Mt 18,5 ; Jn 7,50). Père Sébastien

Il n'empêche que sans Riposte Catholique, il n'est pas certain que l'abbé Savarin eut jugé utile de préciser ses propos.